

EDITORIAL – La forêt à la fois victime et parade aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques que sont les sécheresses (de plus en plus fréquentes, longues et sévères), les températures caniculaires, la fréquence et la brutalité des épisodes cévenoles (ou méditerranéens) n'ont pas épargné notre département au cours de cette année 2019. Les conséquences les plus visibles en ont été les violents incendies qui ont affecté les forêts du sud de notre département, la prolifération du champignon qui décime les peuplements de pin noir d'Autriche et la poursuite du dépérissement des taillis de châtaigniers de basses (et maintenant : de moyennes) altitudes.

En même temps, les forêts de par leur pouvoir de stockage du gaz carbonique de l'air par le mécanisme de la photosynthèse et leur capacité à tempérer le climat grâce à leur pouvoir d'absorption et de rétention de l'eau, à leur effet brise-vent, à la régulation des températures (fraîcheur apportée par l'ombre des houppiers), sont un formidable antidote aux changements climatiques.

Afin que les forêts, que nos forêts, jouent pleinement ce rôle protecteur, ce rôle de contrepoison vis-à-vis des méfaits des changements climatiques sur l'humain, sur nos sociétés, sur la biodiversité animale et végétale, elles doivent avant tout être cultivées, entretenues, soignées et gérées en « bon père de famille » ce qui n'exclue pas, bien au contraire, des travaux pour favoriser les essences qui ont plus de capacités que d'autres à s'adapter ou bien pour en planter de nouvelles plus frugales ; de récolter les bois quand ils sont mûrs et ne stockent plus ou peu de carbone dans leurs cellules pour laisser la place à une nouvelle génération qui en grandissant piègera un maximum de carbone jusqu'à sa maturité ; de faire des travaux du sol pour favoriser la reprise et la croissance des plants introduits ; de créer des pistes pour faciliter l'observation et la gestion des peuplements forestiers.

Parfois, l'opinion (de plus en plus coupée des réalités terriennes il faut bien le dire) ne comprend pas l'intérêt de ces interventions et crient tout de suite à « la déforestation » dont les médias nous rabattent les yeux et les oreilles. La France, le Gard ne sont pas l'Amazonie pour laquelle ceux-ci ont bien raison de s'émouvoir. Mais ne devraient-ils pas, avec la même ardeur, expliquer que la forêt ne cesse d'augmenter partout en France et que, pour qu'elle puisse satisfaire aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qu'on attend d'elle, il est indispensable de la cultiver. Cette culture passe bien évidemment par des phases (de quelques mois à quelques années) où la forêt semble « en chantier ». Il faut simplement lui donner le temps... qui n'est pas celui de « l'immédiateté » si cher à notre société actuelle.

Préparer nos forêts à devenir demain plus résilientes, plus efficaces pour amortir les chocs des changements climatiques, n'est pas chose aisée. Pour nous y aider des formations, accessibles même aux novices, existent. Elles sont dispensées par notre Syndicat, par le CRPF mais aussi par d'autres structures comme l'association Forêt Méditerranéenne par exemple. Pensez-y !

Francis MATHIEU

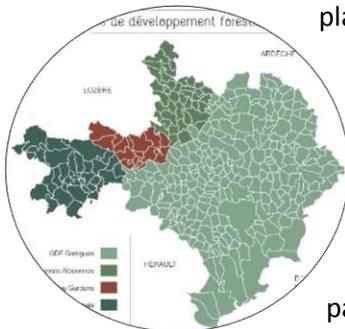
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Activités 2019



Nouveautés



Avantages des adhérents

Calendrier 2020



Notre Syndicat



La plantation scolaire de Robiac-Rochessadoule



Le Syndicat, grâce aux dons de ses adhérents, a accompagné les élèves de l'école de Robiac-Rochessadoule pour la toute première plantation scolaire. Le principe est simple : chaque enfant plante un arbre qui porte ensuite un écriteau avec son nom sur une parcelle communale, dont la préparation du sol a été prise en charge par la mairie. 20 espèces différentes ont été choisies pour cette réalisation, accompagnée par une intervention en classe de l'ingénieure du Syndicat pour sensibiliser les plus jeunes à l'avenir des forêts. Merci à nos adhérents et à l'école et la mairie de Robiac-Rochessadoule !



Les réunions d'informations 2019

L'impact de l'équilibre sylvo-cynégétique sur la gestion forestière



C'est en petit comité que notre administrateur Jean-Claude FONZES nous a présenté ses reboisements diversifiés et les différentes techniques utilisées pour les protéger du gibier : protections individuelles et clôture périmétrale. A l'issue de cette matinée, nous avons partagé un petit apéritif avec du beurre de truffe offert par le propriétaire.

Quels chênes pour la garrigue gardoise ?



C'est au parc du Clos Gaillard que nous avons présenté les résultats de l'inventaire du Vallon des chênes. 26 espèces de chênes méditerranéens installés par le pédologue Pierre RUTEN pour tester leur résistance. Les plus belles réussites sont un espoir dans les conditions de changement climatique. Merci aux participants et aux agents de la ville de Nîmes qui nous accorde leur confiance pour le suivi de cette expérimentation.

Les enjeux de la hêtraie sapinière



C'est accompagnés de Sandrine DESCAVES, technicienne forêt au Parc National des Cévennes, que nous avons découvert la hêtraie sapinière de M. SALLES à Dourbies. Sandrine a rappelé les différents cortèges fauniques et floristiques qui s'adaptent à ces deux milieux complémentaires. Nous avons également fait un point sur les milieux humides de par la présence d'une mare dans la propriété. Le temps radieux a rendu cette fraîche matinée fort agréable en période de canicule !

L'assemblée générale 2018 dédiée aux aides fiscales

Après la traditionnelle Assemblée générale du matin, Nicolas RONDEAU, juriste de notre Fédération nationale FRANSYLVA a présenté les avantages fiscaux pour les propriétaires de forêts. Nous le remercions chaleureusement pour sa disponibilité, son dynamisme et le temps accordé à répondre aux différentes questions de l'assemblée !



Les nouveautés

Opération parrainage

A partir de 2020, le Syndicat lance une opération de parrainage pour ses adhérents. **Bénéficiez de 10€ de réduction sur votre cotisation en faisant adhérer un nouveau propriétaire forestier** à notre Syndicat. Pour cela, rien de plus simple : demandez-lui de compléter la case « je suis parrainé par ... » avec votre nom sur son bulletin d'adhésion (téléchargeable sur notre site internet : <https://forestiersdugard.com/assets/components/dg/images/accueil/Bochure%20Syndicat%20des%20Forestiers%20Priv%C3%A9s%20du%20Gard.pdf>).

Vous aurez alors 10 € de réduction par nouvel adhérent sur votre bulletin de cotisation !

Accompagnement des membres d'ASL GF

Le Syndicat souhaite soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une structure de regroupement de propriétaires. **Ces derniers auront donc, à partir de 2020, une réduction de 10 € sur leur cotisation au Syndicat.** Ce tarif a été choisi car il correspond (en moyenne) au montant d'une cotisation à une association type ASL GF. Le propriétaire n'a donc pas de frais supplémentaire s'il adhère aux deux organismes.

Merci de nous signaler si vous faites partie d'une ASL GF autre que celle du Chambon ou celle de Saint Cau (Viganais) pour bénéficier de la réduction.

Aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération

Une enveloppe de 500 000 € a été dédiée pour **apporter un soutien aux propriétaires forestiers privés et publics** (sauf l'État) **dans leurs actes de gestion forestière**. Il s'agit d'un engagement important et inédit, s'inscrivant dans la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes. L'objectif est **d'aider en priorité les opérations dites « déficitaires »**, autrement dit là où le coût des travaux est plus important que la vente des bois (éclaircies déficitaires, dépressage, balivage, élagage, taille de formation, reboisements...). Un Comité de pilotage composé d'élus et de professionnels forestiers analyse les dossiers de demandes de subventions et aide les demandeurs. À noter que seuls les projets disposant ou s'engageant dans un document de gestion durable seront éligibles. Le taux maximum d'aides est de 80 %, sous conditions. Courant mi-décembre seront disponibles sur le site internet d'Alès Agglomération les critères d'éligibilité, le formulaire à remplir pour toutes demandes, la grille d'évaluation des projets et le descriptif des barèmes des « travaux pour propre compte ».

Vos avantages d'adhérents

Réduction de 10 % chez ZIMMER

Vous pouvez donc dès à présent **bénéficier de 10 % de réduction sur toute commande** en ligne (<https://www.zimmersa.com/>) ou sur le catalogue présent dans nos locaux de Ribaute, sur présentation de l'attestation d'adhésion de l'année en cours. Nous contacter pour plus d'informations.

Assurance Responsabilité Civile

Votre adhésion annuelle vous couvre en Responsabilité Civile en cas de chute d'arbre sur la route, sur une ligne téléphonique ou en cas de blessure d'un tiers sur la propriété forestière. Vous êtes également couverts en cas de départ d'incendie, qui se propagerait chez un voisin. Retrouvez toutes les couvertures et les modalités sur :

<https://forestiersdugard.com/notre-syndicat/assurance-responsabilite-civile.html>

Protection juridique

Vous avez des tarifs préférentiels auprès du juriste de notre Fédération Nicolas RONDEAU, en ce qui concerne la défense et le recours

- devant la juridiction pénale
- devant les juridictions civiles et administratives.

Visites conseil personnalisées et gratuites

Lors de cette visite, l'ingénieure du Syndicat vous prodigue des recommandations sur la gestion de votre forêt, en fonction de vos objectifs (agrément, financier, paysager). Cette rencontre est également l'occasion pour vous de poser toutes vos questions, par exemple sur les aides forestières.



Journées d'information du Syndicat

- **Printemps** : Arbres médicinaux et mellifères en forêt à Saint-André-de-Valborgne



En tant qu'adhérents, vous recevrez une invitation papier pour la réunion de votre secteur et une par email pour l'intégralité des journées du Syndicat et du CRPF, toutes gratuites. Pensez à nous donner vos adresses email lors des appels à cotisation et à transmettre l'information aux propriétaires forestiers de votre connaissance.

Samedi 4 avril 2020

Assemblée générale 2019

Les chemins et voiries forestières



Escapades Nature animées par le Syndicat



- **Juillet et août** : « Les arbres ... d'ombre et de lumière » à Robiac-Rochessadoules avec Francis MATHIEU
- **Juillet et août** : « Le monde vivant de la forêt » à Saint-André-de-Valborgne avec Bernard CABANNES
- **Octobre** : « Quand la forêt révèle ses couleurs » à Saint Jean du Gard avec Pierre VIREVAIRE

Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez votre Syndicat ou consultez le site <http://www.tourismegard.com/accueil/sortir/escapades-nature-dans-le-gard> à partir d'avril 2018.



CRPF

- **Mars** : Réaliser un boisement forestier : visite d'un chantier (*Cévennes suménoises*)
 - Avoir un projet de boisement forestier : les travaux préparatoires, l'organisation de son chantier, les entretiens futurs. Les règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement ces projets seront présentées.
- **Avril** : Limiter les risques incendies : l'exemple de la gestion d'un massif forestier de Pin d'Alep (*Garrigues*)
- **Juillet** : Les aides financières pour la forêt (*Alès*)
 - Connaître les règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement les opérations sylvicoles dans vos bois.
- **Octobre** : Découvrez la forêt irrégulière (*Aigoual ou Cévennes*)
 - A travers l'exemple d'un projet mené par un propriétaire forestier d'irrégulariser la gestion de sa forêt, venez découvrir les contraintes et atouts de cette gestion.



Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez le CRPF au 04 66 60 92 93 ou à gard@crpf.fr



FOGEFOR

- ❖ Un seul stage FOGEFOR sera proposé en 2020

Les stages sont ouverts à tous les propriétaires forestiers du département. Pour vous inscrire et connaître les sujets, périodes et lieux, contactez le CRPF du Gard. Les frais d'inscriptions consistent en l'adhésion annuelle au FOGEFOR du Gard (50€).